**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 121 (1995)

**Heft:** 14

Wettbewerbe

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Genève: prix cantonal de l'environnement

Afin de promouvoir les initiatives émanant de milieux privés ou associatifs favorisant la protection de l'environnement, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève a institué un prix cantonal d'une valeur de cinq mille francs, destiné à récompenser une réalisation achevée ou en voie de l'être.

En principe, le prix sera décerné chaque année, le jury déterminant un thème en fonction de l'actualité ou pour mettre l'accent sur un domaine particulier.

Pour 1995, le jury a choisi de récompenser une réalisation dans le domaine de la conservation du patrimoine naturel en dehors des zones protégées.

Par sa situation particulière – disposant de très peu d'espace alors qu'il est le centre névralgique d'une région – le canton de Genève est un lieu où la nature subit de fortes pressions. Son patrimoine naturel est encore extrêmement riche dans sa diversité et connu pour la multitude de ses paysages et pour ses biotopes nombreux et diversifiés .

L'un des défis les plus délicats à relever consiste à protéger ce patrimoine, au quotidien, sans l'isoler systématiquement dans des zones protégees et des réserves naturelles.

Le choix de ce thème s'inscrit par ailleurs dans «l'Année européenne de la conservation de la nature 1995», organisée par le Conseil de l'Europe, qui axe sa campagne sur la proximité de l'homme à la nature, dans son environnement quotidien.

#### Jury

Le jury est composé de neuf membres, représentant la direction générale de l'environnement (3), les milieux économiques (1) et de l'agriculture (1), les associations de protection de l'environnement (2), les écologues professionnels (1) et les organisations de la protection de la santé (1).

Le département de l'Intérieur, de l'environnement et des affaires régionales désigne le lauréat sur préavis du jury. La décision est sans appel.

# Conditions de participation

Toute personne ou groupement ayant œuvré à une réalisation exemplaire dans le domaine de l'environnement, dans le cadre du thème défini annuellement, peut faire acte de candidature, à

condition d'être domicilié à Genève ou dans la région frontalière du canton (Ain, Haute-Savoie, district de Nyon) et de présenter une réalisation située sur le territoire de Genève ou dans la région frontalière du canton.

Des groupements, associations ou collectivités peuvent proposer un candidat, pour autant que ce dernier réponde aux critères ci-dessus et accepte de présenter un dossier.

Les candidats soumettront, en deux exemplaires, un dossier contenant:

- la formule de candidature,
- la description de la réalisation, soit quatre pages dactylographiées au maximum, comprenant les éléments suivants:
- I'historique du projet,
- son état actuel,
- le budget,
- éventuellement plans et photos.

Le prix sera attribué sur la base des critères suivants:

- l'originalité
- l'efficacité
- la sensibilisation de la population
- le réalisme de la démarche
- la modicitité des coûts.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse suivante:

Prix cantonal de l'environnement, Direction générale de l'environnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, case postale 3918, 1211 Genève 3

Secrétariat et information: Direction générale de l'environnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, CH-1203 Genève, tél. 022/319 23 59, fax 022/310 33 02

# Calendrier

#### Date limite

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la direction générale de l'environnement au plus tard le 10 juillet 1995.

## Remise du prix

Le prix sera remis officiellement en octobre 1995. Le lauréat sera avisé par lettre personnelle. Le Conseil d'Etat prendra toute mesure opportune pour assurer une publicité aux travaux du lauréat primé, notamment par le biais des médias et des revues spécialisées.

Fin de la partie rédactionnelle

2	0	1
	ч	١
_	J	٠

Tableau des d	concours			
Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Energy Research Group, University College, Du- blin (Irlande)	Pour la rénovation des immeubles d'habitation, Cl	Architectes et étudiants en architecture résidant dans l'Union européenne, l'AELE ou les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale	30 juin 95 (30 avril 95)	26/94 p. 520
SIA	Logotype pour les Journées SIA 1996, CI	Ouvert à chacun	30 juin 95	12/95 p. 252
Département des travaux publics du canton de Berne	Conception d'aménagement pour deux rues à Köniz, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Berne	30 juin 95 (15 janv. 95)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Centres d'enseignement secondaire et d'enseigne- ment professionnel, Morges, 2 degrés	Architectes domiciliés ou établis avant le 1er juillet 1994 dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neu- châtel, Valais ou de Vaud répondant aux critères de re- connaissance du Conseil d'Etat vaudois	14 juillet 95	6/95 p. 119
Solar 91	Prix solaire suisse 1995	Installations solaires mises en service du 1er janvier 94 au 31 juillet 95	31 juillet 95	
Département des travaux publics de Bâle-Ville	Ecole «Zur Hoffnung», Riehen (BS), CP	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Bâle-Ville au moins depuis le 1er janvier 1994 ou origi- naires de ce canton, ainsi que les professionnels établis dans le district d'Arlesheim/BL ou la commune de Dor- nach/SO		
Conseil municipal de Zoug	Ecole primaire Riedmatt, Zoug, CP	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1er janvier 1995 ou originaires de ce canton		
Ville de Neuchâtel	Théâtre régional en ville de Neuchâtel, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neu- châtel, architectes originaires de ce canton et domiciliés en Suisse, inscrits au Registre neuchâtelois des archi- tectes ou au REG A ou B, ou dipl. d'une Haute Ecole avant le 1er janvier 1995		
Ministère espagnol de la Culture, Madrid	Restauration et extension du Musée national du Prado, Madrid	Architectes du monde entier, possédant un titre professionnel reconnu par la section de l'UIA de leur pays		11/95 p. 236
Nouveaux da	ns cette liste			
Services industriels de Baden/AG	Ensemble d'habitation Brisgi, Baden, Cl	Architectes domiciliés ou établis dans les districts de Baden ou de Brougg au moins depuis le 1er janvier 1994 ou originaires de ces districts		
Direction des travaux publics de l'Etat de Fribourg	Oratoire du pont de Pérolles à Fribourg, CP	Architectes établis avant le 1er janvier 1995 sur le terri- toire du canton de Fribourg ou originaires de ce canton et inscrits au registre des professionnels autorisés dans le canton où ils pratiquent	29 sept. 95 (9 juin 95)	13/95 p. 271
Note				

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

En gras: organisation ou participation de la SIA. Sans garantie de la rédaction

Mémento des man	ifestations		
Sujet ou titre	Date	Lieu	Organisateur ou renseignements
Présences d'outre-tombe: peinture tombale étrusque — Exposition	16 mars-2 juillet	Musée des antiquités et collection Ludwig, St. Albangraben 5, Bâle	Musée des antiquités et collection Ludwig, St. Albangraben 5, 4010 Bâle, tél. 061/271 22 02
Rénovation des bâtiments: cours pour chômeurs	3 avril-30 juin (4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> journ./sem.)	Centre de formation SIB, av. Sévelin 28, Lausanne	Syndicat Industrie et Bâtiment, case postale 185, 1000 Lausanne 16, tél. 021/626 27 14 (matin)